

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION OU D'UNE EXTENSION AVANT MISE EN USAGE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.4)

Objet	Habitation	Appartement
	Adresse	De la station 1/12, 1350 Opr-jauche
Installation	Propriétaire	REALYA
	Demandeur	Realya (propriétaire)
	Téléphone	0486361117
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	Nouvelle installation (6.4.6.4)
	Tension actuelle	1N400V (230V AVEC NEUTRE)
	Code EAN	Non communiqué
	GRD	ORES
	Protection générale	50 A
	Qté tableaux	1
	Qté circuits	17
	Câble compteur-tableau	Exvb 4 x16mm ²
Boucle à fond de fouille	N/A	
Conducteur principal de terre	16mm ²	
Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 63A / 300 mA	
Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 63A / 30mA	



Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre
12.95Ω

Isolement général par rapport à la PDT
28.8MΩ

Appareil utilisé
MES012 METREL MI 3100

Critères		Critères	
1 . Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	7 . Appareillage fixe et à poste fixe	OK
2 . Isolement général par rapport à la PDT	OK	8 . Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK
3 . Continuité de terre	OK	9 . Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
4 . Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	17 . Documents, études techniques, analyses de risques.	OK
5 . Protection contre contacts directs	OK	18 . Risques liés à un incendie.	OK
6 . Protection contre contacts indirects	OK	19 . Installation de production d'énergie privée.	OK



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987

www.certigreen.be



P.V. N° SGE-BTD-08-04-24-24673-CF

Date de visite : 08/04/2024

Observations

- O.5. Le compteur n'était pas encore actif. L'efficacité du déclenchement des différentiels (DDR) n'a pu être testée, ni pas leur bouton de test, ni par injection d'un courant de défaut.
- O.6. Le câble d'alimentation générale n'était pas encore installé par le gestionnaire de réseau de distribution en électricité (GRD).
- O.11. L'installation n'était pas équipée de luminaires lors du contrôle. Mise à la terre obligatoire pour luminaires classe 1, interdite pour classe 2.
- O.12. Certains (tous les) appareils de classe 1 étaient absents lors de la visite (appareils à raccorder d'office à la terre).

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés

Installation à faire de nouveau contrôler avant le **08/04/2049** 25 ans après émission du rapport conforme (avant le 08/04/2049)

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ? Oui

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur



Sarah
Geutzen
0471 93 44 02



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987

www.certigreen.be

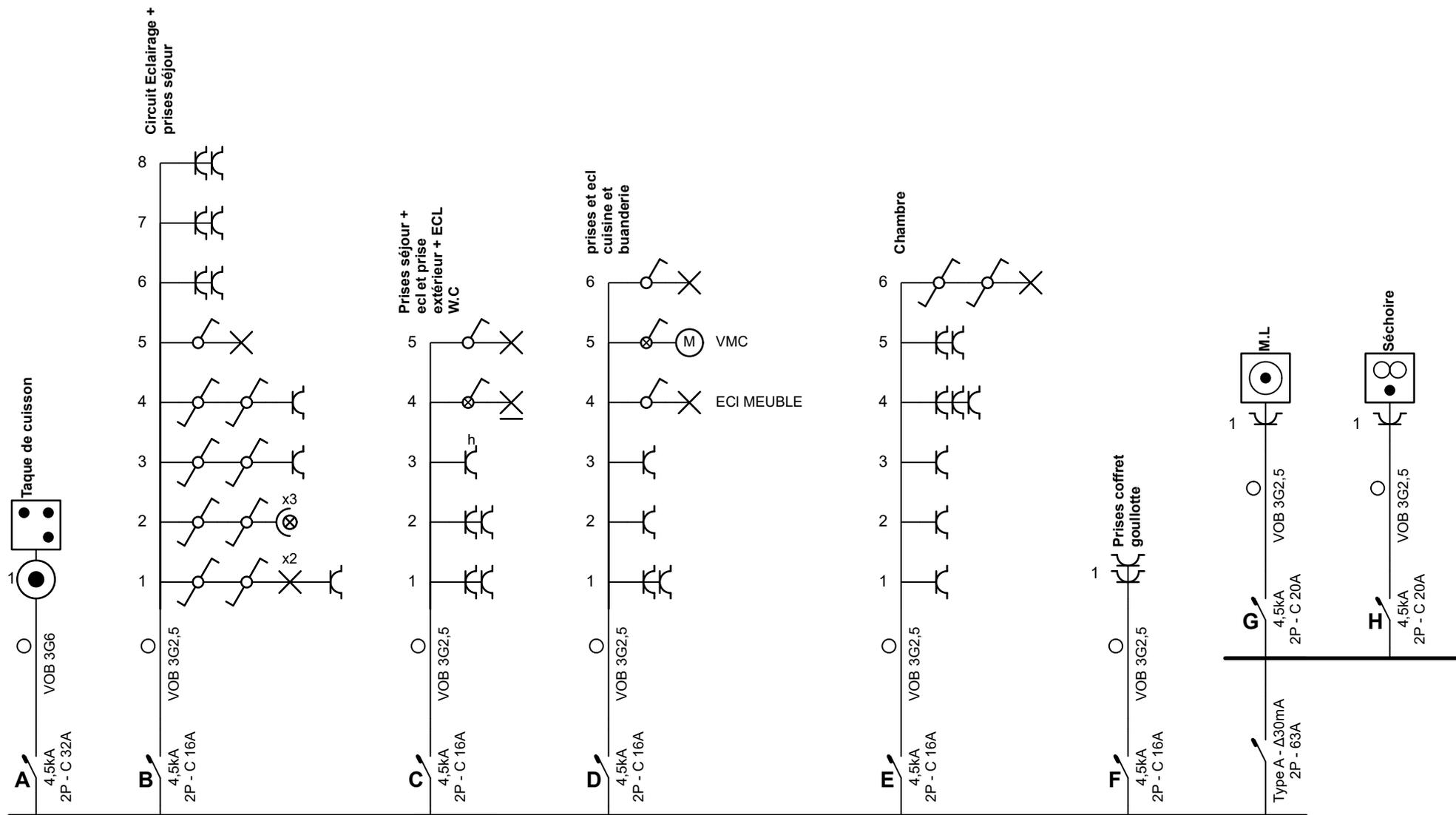


P.V. N° SGE-BTD-08-04-24-24673-CF

Date de visite : 08/04/2024

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas d'absence d'une boucle de terre conforme à l'AR du 8/9/19 - Livre 1 - 5.4.2.1.b et c., le propriétaire, gestionnaire ou exploitant peut demander une dérogation au SPF Économie Direction générale de l'Énergie, seule autorité compétente pour déterminer les mesures à prendre pour palier ce manquement.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.4.6.4) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretien ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépolssiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.



Appartement 6/12

Organisme agréé
Certigreen
Rue de la Vesquée 170
4100 Seneffe
GSM: 04 388 12 94

08/04/24

Sarah
Geutzen
0471 93 44 02

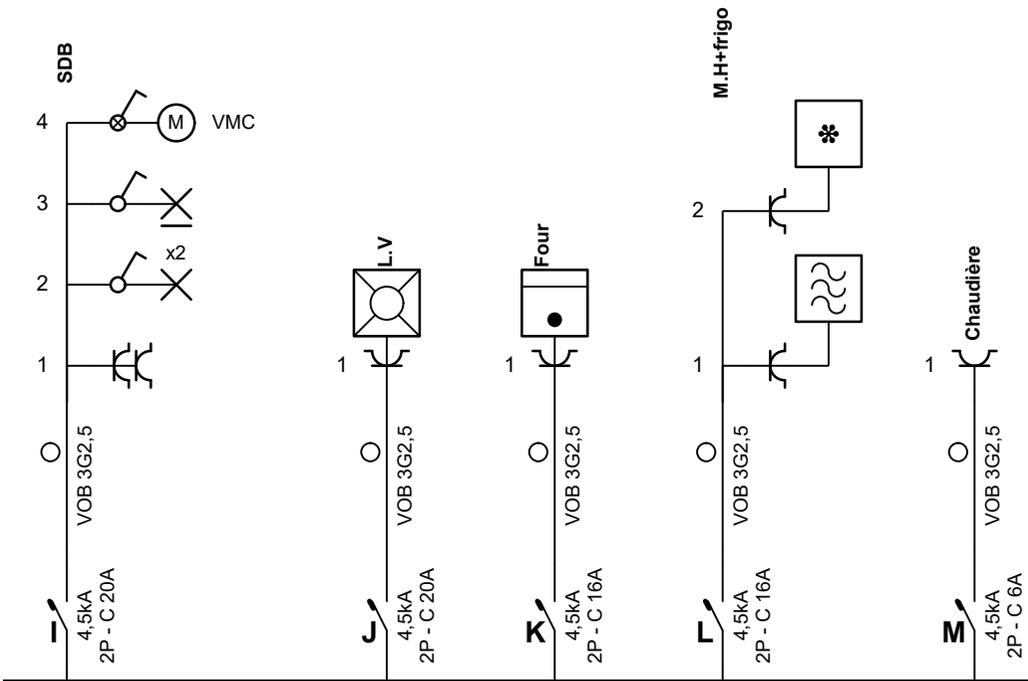
Adresse de l'installation électrique
ARI FRYDMAN REALYA S.A
Rue de la Station 1 Boîte 12
1350 Orp-Jauche
GSM: 0486 36 11 17

EAN 541449045005227772

Installateur
Prohome SRL
Bergensesteenweg 421 Boîte 13
1600 Sint-Pieters-Leeuw
Tél.: 081 94 66 40
0755.434.713

ROBAEJS

p. 1/4
Schéma unifilaire
1 x 400V + N ~ 50Hz



Organisme agréé

Certigreen
Rue de la Vesquée 170
4100 Seneffe
GSM: 04 388 12 94

Sarah
Geutzen
0471 93 44 02

Adresse de l'installation électrique

ARI FRYDMAN REALYA S.A
Rue de la Station 1 Boîte 12
1350 Orp-Jauche
GSM: 0486 36 11 17

EAN 541449045005227772

Installateur

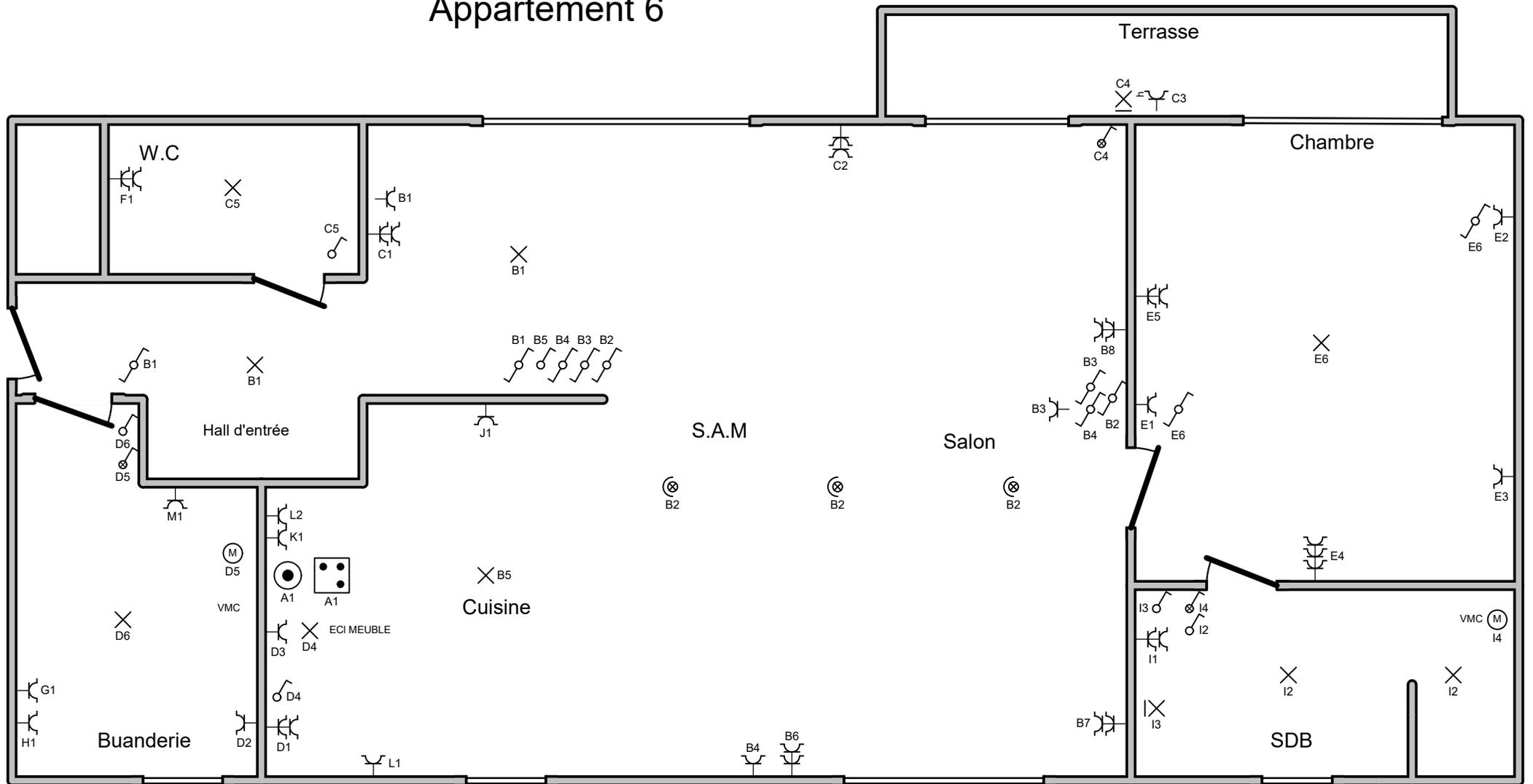
Prohome SRL
Bergensesteenweg 421 Boîte 13
1600 Sint-Pieters-Leeuw
Tél.: 081 94 66 40
0755.434.713

p. 2/4

Schéma unifilaire

1 x 400V + N ~ 50Hz

Appartement 6



Organisme agréé
 Certigreen
 Rue de la Vesquée 170
 4100 Senning
 GSM: 04 388 12 94

Sarah Geutzen
 0471 93 44 02

Adresse de l'installation électrique
 ARI FRYDMAN REALYA S.A
 Rue de la Station 1 Boîte 12
 1350 Orp-Jauche
 GSM: 0486 36 11 17
 EAN 541449045005227772

Installateur
 Prohome SRL
 Bergensesteenweg 421 Boîte 13
 1600 Sint-Pieters-Leeuw
 Tél.: 081 94 66 40
 0755.434.713

ROBAEVS

p. 3/4
Schéma de position

1 x 400V + N ~ 50Hz

- A** Taque de cuisson
- B** Circuit Eclairage + prises séjour
- C** Prises séjour + ecl et prise extérieur + ECL W.C
- D** prises et ecl cuisine et buanderie
- E** Chambre
- F** Prises coffret goulotte
- G** M.L
- H** Séchoire
- I** SDB
- J** L.V
- K** Four
- L** M.H+frigo
- M** Chaudière

Organisme agréé

Certigreen
Rue de la Vesquée 170
4100 Seneffe
GSM: 04 388 12 94

**Sarah
Geutzen**

0471 93 44 02



Adresse de l'installation électrique

ARI FRYDMAN REALYA S.A
Rue de la Station 1 Boîte 12
1350 Orp-Jauche
GSM: 0486 36 11 17

EAN 541449045005227772

Installateur

Prohome SRL
Bergensesteenweg 421 Boîte 13
1600 Sint-Pieters-Leeuw
Tél.: 081 94 66 40
0755.434.713



p. 4/4

Liste des circuits

1 x 400V + N ~ 50Hz